

**EXAMENS DE RECERTIFICATION A DISTANCE  
DES DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS**

**PREAMBULE :**

**ABCIDIA Certification** propose de faire passer les examens de re-certification à distance.

L'examen pratique de renouvellement de la certification en distanciel se présente sous la forme d'un entretien avec l'examineur(trice) lors duquel le candidat est interrogé sur chacune des compétences attendues, selon le domaine de certification concerné, conformément à l'annexe 3 de l'arrêté du 2 juillet 2018.

**I/ MOYENS MIS EN PLACE PAR ABCIDIA CERTIFICATION**

**ABCIDIA Certification** met à disposition du candidat un(e) examinateur(trice) en **entretien individuel**. L'examineur(trice) aura à sa disposition un local isolé de façon à garantir la tranquillité de l'examen.

**ABCIDIA Certification** mettra à la disposition de l'examineur(trice) un ordinateur disposant d'une caméra et d'un micro en bon état de fonctionnement, ainsi que d'une bonne connexion Internet afin de limiter tout risque de dysfonctionnement informatique pendant l'examen.

Cependant, en cas de dysfonctionnement informatique, l'examineur(trice) disposera du numéro de téléphone du candidat de façon à pouvoir communiquer avec lui par un autre moyen, et de décider des suites à porter à l'examen (suspension temporaire de 15 minutes maximum ou report) selon le dysfonctionnement rencontré.

**II/ MOYENS REQUIS POUR LE CANDIDAT :**

Le candidat à la re-certification à distance **doit impérativement** disposer lors de son examen de **l'ensemble** des moyens suivants :

- D'un ordinateur ou tablette avec WEB CAM et micro intégré ou branché sur lequel il aura préalablement téléchargé l'application « ZOOM » avec autorisation d'accès de l'application au micro et à la caméra de l'ordinateur ou tablette.
- D'une connexion internet fiable (pas de partage de connexion via smartphone) : privilégier les connexions filaires à la Wi-Fi quand cela est possible.
- D'un réseau téléphonique de qualité suffisante pour recevoir des appels de façon à décider avec l'examineur des suites à porter à l'examen en cas de dysfonctionnement informatique. **Le téléphone du candidat ne devra pas servir de support pour la réunion virtuelle.**
- D'un local où il pourra s'isoler de façon :
  - d'une part à ne communiquer avec aucune personne extérieure à l'examen (l'examineur ne pourra être que son seul et unique interlocuteur durant toute la durée de l'épreuve par WEB CAM + micro via l'application « ZOOM ») ;
  - et, d'autre part afin de ne pas être perturbé par des interactions extérieures à l'examen en cours d'épreuve.

L'ensemble de ces moyens réunis sont exigés, l'un de ces moyens ne pourra pas se substituer à un autre, de quelque façon que ce soit.

### **III/ DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **1/ Dispositions à prendre avant la tenue de l'examen**

La semaine précédant son examen, le candidat recevra par mail une convocation à son examen au(x) jour(s) et heure(s) prévus par **ABCIDIA Certification**.

Quelques minutes avant son examen, il recevra un mail provenant de l'application, contenant le lien pour rejoindre la réunion virtuelle.

Tout retard de plus de 10 (dix) minutes entrainera soit le report de l'examen à une date, ou à un horaire ultérieur(e) en fonction des disponibilités de **ABCIDIA Certification**.

Le candidat est par conséquent appelé à être ponctuel afin de s'assurer les meilleures conditions de réussite à son examen.

Les réglages de l'application « ZOOM » devront impérativement avoir été paramétrés AVANT la session (accès aux micros et aux caméras). Ces réglages entraînant des retards qui auront un impact sur la durée des épreuves.

Les appareils du candidat (ordinateur ou tablette) devront être branchés sur secteur afin de limiter le risque de panne de batterie, la batterie de son téléphone portable devra être chargée pour permettre à l'examineur de le contacter en cas de panne informatique.

#### **2 / Déroulement de l'examen**

Le candidat devra, tout au long de la réunion virtuelle, répondre aux demandes de l'examineur(trice). A défaut, l'examineur(trice) pourra mettre fin à la session de certification unilatéralement et sans avertissement préalable.

De même, tout candidat qui outrepassera les règles ci-dessous énoncées pourra se voir être ajourné temporairement ou définitivement sur décision d'**ABCIDIA Certification**.

L'entretien sera enregistré et conservé par **ABCIDIA Certification** pendant 48 heures au cours desquelles le candidat se verra dans la possibilité de formuler une réclamation si tel lui semblerait nécessaire. Passé ce délai, aucun recours ne pourra être recevable.

Le candidat devra se présenter face à la caméra munit d'un justificatif d'identité (CNI, passeport, ou tout autre titre d'identité officiel comportant sa photo). Il devra positionner son justificatif d'identité devant la caméra de telle façon que l'examineur(trice) puisse voir clairement le document et contrôler l'identité du candidat.

Le candidat devra être seul dans un local qu'il aura prévu à cet effet. Il ne pourra communiquer avec personne d'autre que l'examineur(trice) pendant toute la durée de l'examen.

Si l'examineur(trice) s'aperçoit que le candidat communique avec une tierce personne, de quelque façon que ce soit, et sur quelque sujet que ce soit, l'ajournement sera prononcé.

L'accès à la caméra et au micro sur l'application « ZOOM » du candidat devront être maintenus durant toute la durée de l'épreuve. Toute « pause » du micro et/ou de la caméra pouvant entrainer l'annulation de l'examen et l'ajournement du candidat.

Le candidat ne pourra pas s'absenter durant l'examen pour quelque motif que ce soit, sauf cas d'urgence et avec autorisation de l'examineur(trice). Il devra rester dans le champ de la caméra tout au long de l'examen.

L'entretien se déroulera sans aucune documentation autorisée. Le résultat de l'examen sera communiqué au candidat dès la fin de celui-ci.

***L'application « ZOOM » est citée à titre d'exemple et n'est pas sélectionnée de façon définitive, ABCIDIA CERTIFICATION se réservant la possibilité de changer de mode ou application de communication en visio.***

#### **IV/ CONDUITE A TENIR EN CAS DE DISFONCTIONNEMENT**

En cas de dysfonctionnement informatique, l'examineur(trice) contactera le candidat par téléphone afin de savoir ce qu'il en est. Le candidat devra donc s'assurer d'avoir une couverture téléphonique suffisante pour recevoir l'appel de l'examineur(trice).

S'il s'agit d'une simple mise à jour, paramétrage, réglage ou toute autre action pouvant être menée sous 15 (quinze) minutes maximum, l'examen pourra se tenir et la durée des épreuves n'en sera pas affectée. La suspension temporaire de la session sera accordée sur autorisation de l'examineur(trice).

Passé le délai de 15 (quinze) minutes, si la connexion n'est pas rétablie, l'examineur(trice) pourra reporter l'examen à une date ou à un horaire ultérieur(e) en fonction des disponibilités de **ABCIDIA Certification**.

En cas de bug en cours d'épreuve, l'examineur(trice) notera l'heure de survenance de l'incident afin de déterminer le temps restant au candidat pour son épreuve. L'enregistrement de la réunion permet par ailleurs de retracer l'intégralité de l'examen et de déterminer la durée de l'examen.